

DÉCLARATION DU COMITÉ DES MAIRES CONTRE L'A104



Afin de réaffirmer leur opposition au Tracé vert du bouclage de la Francilienne, les membres du Comité des Maires contre l'A104 se sont réunis le mercredi 6 octobre à l'Hôtel de Ville de Carrières-sous-Poissy. Par le biais d'une déclaration commune, ils ont rappelé leurs positions et exigences communes.

Le Comité des Maires contre l'A104 s'est réuni ce mercredi 6 octobre à l'Hôtel de Ville de Carrières-sous-Poissy. Il est constitué des villes d'Achères, de Carrières-sous-Poissy, de Conflans-Sainte-Honorine, de Maurecourt, d'Orgeval et de Poissy. Il est ouvert à toutes les villes qui partagent ses positions et exigences.

Le Comité des Maires contre l'A104 rappelle ses positions et exigences :

- Annulation du Tracé vert retenu en octobre 2006 et refus de tout tracé en zone urbanisée,
- Levée des emprises foncières,
- Mise en œuvre d'une politique de transports publics à haute qualité de services en Ile-de-France,
- Développement du transport fluvial et du fret ferroviaire.

Ces revendications sont plus que jamais d'actualité, alors même que s'ouvre un large débat sur l'avenir des transports franciliens, que ce soit à travers la réflexion sur le réseau de transport public qui sera mis en œuvre dans le cadre du Grand Paris (« Grand Huit » / « Arc Express ») ou l'avant projet du « Schéma National des Infrastructures routières de Transports » (SNIT) paru le 13 juillet dernier.



**PRÉSERVONS
NOS VILLES**



Considérant la volonté commune du Comité des Maires contre l'A104 de :

- Protéger les riverains menacés (le tracé de 22 km concernerait 200 000 riverains),
- Garantir la santé publique et lutter contre la pollution routière (circulation estimée à 120 000 véhicules par jour dont 20 % de poids lourds),
- Respecter les principes émanant du Grenelle de l'Environnement (limitation de la construction d'autoroutes en milieu urbain et développement à grande échelle des transports alternatif),
- Doter le territoire de dessertes adaptées aux besoins des populations et conformes aux intérêts économiques (élargissement de l'A13 avant raccordement, notamment).

Le Comité des Maires contre l'A104

- Confirme son soutien au Collectif pour la Protection des Riverains de l'Autoroute A 184 (devenue depuis l'autoroute A 104),
- S'engage à participer pleinement à toutes les formes de mobilisation qui seront mises en œuvre (pétitions, rassemblements, campagne de communication...),
- Décidera de la mise en œuvre d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation à destination des riverains menacés,
- Sollicitera une audience auprès de Nicolas Sarkozy, Président de la République, d'Alain Schmitz, Président du Conseil général des Yvelines et de Didier Arnal, Président du Conseil général du Val d'Oise.

Suite à une réunion avec le COPRA 184, le 12 novembre 2010, le Comité des Maires contre l'A104 a décidé :

- d'interpeller tous les élus (Maires, Présidents d'agglomérations, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux, Députés, Sénateurs) concernés par le projet pour recueillir leurs avis.
- de réfléchir collectivement à une solution respectueuse de l'environnement, des riverains et de la santé publique et de la nécessité de desservir les zones d'activités économiques.
- d'organiser des réunions publiques courant 2011 afin de sensibiliser et de mobiliser les populations.

En outre, le Comité des Maires n'exclue pas d'engager des procédures juridiques contre le Schéma National des Infrastructures routières de Transports (SNIT) si le projet de l'A104 devait y figurer.

Comité des Maires contre l'A104 :

Infos+ : 01 39 22 36 02

a104@carrieres-sous-poissy.fr

COPRA 184 :

contact@copra184.org

www.copra184.org

